

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 11 ET 12 OCTOBRE 2021

Point 20 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par M. Hervé Aubert, au nom du groupe PLR,
demandant une étude pour l'élargissement des écopoints**

Lors de la séance du 31 mai 2021, M. Aubert a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 13 septembre 2021, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Hervé Aubert, au nom du groupe PLR, demandant une étude pour l'élargissement des écopoints.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Emmanuelle Favre Gende

La Secrétaire

Nicole Jacquroud

Postulat demandant une étude pour l'élargissement des écopoints

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues.

Ces derniers temps, la capacité de nos actuelles déchetteries a montré ses limites. Avec les directives de distanciation liées au Covid-19, il s'avère que l'organisation n'est pas des plus optimales et complique énormément le passage des citoyens. Il est temps de mettre en place un nouveau système sachant répondre aux exigences d'une ville de 25'000 habitants.

Les actuels écopoints pour les ordures et le carton-papier qui garnissent la ville doivent être revisités et équipés de manière conséquente pour répondre aux besoins des habitants de tout âge de la Commune. Actuellement, sans véhicule, il n'est pas possible de se débarrasser de ses déchets, car les deux centres de récupération sont totalement décentralisés. Il est temps que cela change.

Par ce postulat, nous demandons à la Commune d'étudier une alternative rapide afin d'étoffer les écopoints de quartier qui devront être à disposition des usagers bullois, en libre-service de 7h à 22h. Ces zones de collecte permettront de trier les déchets usuels tels qu'ordures, cartons, qui sont déjà en place, mais aussi verre, aluminium, fer-blanc, piles et les huiles minérales et végétales. Le système pour le ramassage du compost doit, par contre, rester tel qu'il est mais devrait être étendu à l'année.

Par ailleurs, malgré toute la communication de la Commune au sujet du respect du tri, force est de constater que des déchets ne sont pas triés selon leur nature ou que des déchets encombrants sont abandonnés. Une sévérité dans la surveillance serait la bienvenue afin que les règles soient bien appliquées.

Merci de votre attention »